

# Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal

## Du 9 Décembre 2014

**Étaient présents** : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, LEROY, MAILLARD  
MM. BELLONCLE, BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, JAUDRIAT,  
LAVENU, LECORDIER, LENOBLE, LETHUILLIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LEBAS

**Absents excusés** : Néant

**Pouvoirs** : Néant

---

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance 30 Septembre 2014**

#### **ECOLE**

Compte-rendu du dernier conseil d'école

Repas de Noël (Délibération pour reconduction annuelle de sa gratuité)

#### **COMPTABILITE :**

Demande de subventions auprès du Département pour les projets suivants :

- › Réfection de la toiture de l'église
- › Création d'un cheminement piéton
- › Création d'un city stade

Délibération pour jardins fleuris 2014

#### **URBANISME :**

- ❖ Aliénation d'une portion de l'impasse des Filières
- ❖ Aménagement du bassin du Centre Bourg appartenant à Caux Estuaire

#### **GESTION DU PERSONNEL**

- Remplacement de M. TOXE et Mme FROGER
- Noël du personnel : bons d'achat
- Adhésion au service Médecine du CDG

#### **CCAS**

Demande d'aide sociale

Distribution des colis de Noël

#### **DEVIS :**

- Four supplémentaire à la cantine (maintien au chaud + remise en température)
- Photocopieurs pour l'école et la Mairie
- Réfection ou remplacement de certaines portes ou fenêtres (Mairie/Salle Polyvalente)
- Déneigement de la Commune

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Illuminations de Noël

Recensement de la population

Bulletin municipal

Cérémonie des vœux + Noël du personnel

#### **QUESTIONS DIVERSES**

### **Approbation du procès verbal de la séance du 30/09/2014 :**

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

M. LAVENU demande où en est l'avancement des travaux d'effacement des réseaux rue de la Motte. M. BOUDIER, qui a suivi les travaux, indique qu'il reste encore quelques finitions à faire.

M. JAUDRIAT demande où a lieu l'épandage des boues de la raffinerie TOTAL. Mme BOUTIGNY précise que cela concerne 3 exploitations agricoles sur la commune de Gommerville et que ces dernières sont indiquées dans le compte-rendu. Le plan d'épandage est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

### **Compte-rendu du dernier conseil d'école**

Mme LEBAS présente le compte-rendu du dernier conseil d'école qui s'est déroulé le 4 novembre 2014 :

- L'effectif global de l'école à la rentrée 2014 était de 73 élèves, on dénombre depuis, 3 départs ;
- Les délégués de parents d'élèves élus cette année sont Mme Bachelet, Mme Le Roy et Mme Deschamps ;
- Les différentes requêtes des enseignants ont depuis été quasiment toutes réalisées,
- La coopérative scolaire a dégagé un bénéfice de 2 830 €.

Au sujet des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), Mme BENNEY constate que les élèves sont plus réceptifs le matin et le retour en classe le lundi est moins difficile mais que la journée du jeudi est trop dense (école, TAP, Ludisports). Le vendredi, les enfants sont fatigués. Elle demande à la municipalité de repenser l'organisation. L'ensemble du conseil municipal s'accorde à dire que cela serait compliqué.

Un point sur les rythmes scolaires regroupant les parents d'élèves et les membres de la commission scolaire sera proposé aux alentours des vacances de février.

Mme LEROY précise que l'absentéisme faible constaté par Mme BENNEY le samedi matin, n'est pas un indicateur à prendre en référence.

Mme BOUTIGNY est plutôt satisfaite de l'organisation choisie car elle estime que le mercredi est une coupure indispensable pour les enfants mais elle admet également que l'école le samedi matin peut représenter une contrainte pour la vie familiale.

Au niveau de Caux-estuaire, le PEDT (Projet Éducatif De Territoire) commun pour les communes sera prochainement transmis à l'éducation nationale et la CAF afin de percevoir les aides.

Mme LEBAS précise que, suite à un accident survenu dans une école, elle a fait des recherches sur les allergies des enfants fréquentant l'école. Il s'avère que 7 enfants ont une allergie à des médicaments et 8 enfants ont des allergies diverses

(pollens, piqûres d'insectes...) dont un seul a une allergie alimentaire (à un colorant). Elle souhaite que cette recherche soit renouvelée chaque année.

<b>Repas de Noël</b>	<b>Délibération N° 2014 - 047</b>
----------------------	---------------------------------------

Mme Nadine BOUTIGNY reprend la parole afin d'annoncer que le repas de Noël aura lieu le 18 décembre 2014.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Décide :**

- *D'accorder la gratuité du repas de Noël à l'ensemble des enfants scolarisés à l'école de Gommerville,*
- *D'accorder la gratuité du repas de Noël au personnel communal, au personnel enseignant, aux élus délégués aux affaires scolaires, aux délégués de parents d'élèves, aux intervenants des T.A.P,*

*Et ce, pendant toute la durée du mandat en cours.*

<b>Demandes de subventions auprès du département</b>	<b>Délibération N° 2014 - 048</b>
--	---------------------------------------

Mme MAILLARD prend la parole afin d'indiquer au conseil municipal que la Commune a la possibilité de faire des demandes de subventions auprès du département et qu'elles sont à déposer avant le 31 décembre 2014. Il s'agit d'inscrire des projets dans un contrat de proximité et de solidarité. Si les demandes ne sont pas faites en temps et en heure, aucune subvention ne pourra être accordée.

Mme MAILLARD indique que trois projets peuvent s'inscrire dans ce dispositif :

- La réalisation d'un cheminement piéton reliant Gommerville à Saint Romain de Colbosc
- La réfection du terrain de tennis en terrain multisports
- La réfection de la couverture de l'Église

*Considérant la création d'un contrat de proximité et de solidarité par le Département de Seine-Maritime, ayant pour objectif d'accompagner les projets d'équipements et de services à la population portés par les Communes ou les communautés de Communes,  
Considérant que les demandes d'inscription à ce dispositif doivent être adressées avant le 31 décembre 2014 au Département,*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Décide** *d'inscrire la commune dans ce projet et de demander des subventions auprès du département pour :*

- **Projet n°1** : Première tranche des travaux d'aménagement d'un cheminement doux (vélos + piétons) reliant Gommerville à Saint Romain de Colbosc correspondant aux emplacements réservés n°4 et n°6 du PLU (Plan Local d'Urbanisme), projet dont le coût s'élèverait à **146 072€ HT**,
- **Projet n°2** : la réhabilitation complète du terrain communal de tennis et hand-ball en terrain multisports, projet dont le coût s'élèverait à **54 040€ HT**,
- **Projet n°3** : la réfection de la couverture de l'Église, projet dont le coût s'élèverait à **31 587 € HT**.

**Donne** pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

**Approuve** les dépenses correspondant à ces trois projets et **décide** d'inscrire au budget primitif de 2015 les crédits nécessaires à leur réalisation.

<b>Récompense pour les lauréats des jardins fleuris 2014</b>	<b>Délibération N° 2014 - 049</b>
--	---------------------------------------

**Considérant** l'attribution des prix du concours des jardins fleuris pour l'année 2014 et considérant que la Commune offre à chaque lauréat un bon d'achat à valoir chez M. PESQUET Hubert, pépiniériste,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Accepte** de prendre en charge l'ensemble des bons d'achats décernés lors du concours des maisons et jardins fleuris 2014 pour un montant total de 580 €. La répartition :

**Catégorie "Balcon ou façade"**

1er	DELAMOTTE Éric	101 chemin de Saint Gilles	50 €
2ème	DUVAL Bruno	54 rue Hocquart de Turtot	40 €
3ème	SOUDET Monique	560 impasse de la Vallée	40 €
4ème	FLEURY Jean-Paul	439 rue de la gare	30 €

**Catégorie "Bordure de Route"**

1er	BARON Patrick	552 impasse de la Vallée	40 €
2ème	PETIT Gabriel	107 rue Hocquart de Turtot	40 €
3ème	HAUGUEL Françoise	274 impasse de la Vallée	30 €
4ème	LECOURT René	2 impasse des Filières	30 €

**Catégorie "Jardin"**

1er	TRANSLIN Gérard	370 rue Hocquart de Turtot	50 €
2ème	FRIBOULET Serge	372 impasse de la Vallée	40 €
3ème	DESGENETAIS Patrice	184 rue du Manoir	40 €
4ème	LESCUYER Claudette	77 rue des Rames	30 €
5ème	HAUCHECORNE Alain	68 rue Hocquart de Turtot	30 €
6ème	BARIAU Gilbert	400 rue Hocquart de Turtot	30 €
7ème	TRIGAN Serge	230 rue de la chouette	30 €
7ème ex aequo	LE ROY Aurélie	32 rue de la chouette	30 €

## Aliénation d'une partie de l'impasse des Filières

N'ayant pas reçu le plan de récolement des réseaux de Vigilec et l'avis d'ERDF, Mme BOUTIGNY ajourne ce thème, et reporte la délibération au prochain conseil municipal.

## Aménagement du bassin du centre-bourg par Caux-Estuaire

Délibération  
N° 2014 - 050

Mme BOUTIGNY présente la proposition définitive de Caux-Estuaire qui lui a été faite au cours d'une réunion du 8 décembre 2014 pour aménager la parcelle du bassin du centre bourg. Il s'agirait d'un espace planté d'arbres fruitiers et d'un espace de repos. Mme BOUTIGNY précise que, malgré la demande de certains membres, l'espace ne peut pas, dans un premier temps, être un espace ouvert car cela poserait un problème de sécurité et également un problème juridique.

Mme BOUTIGNY transmet la proposition de Caux-Estuaire à savoir :

- Dans un premier temps, un espace clos avec un aménagement, réalisé par la Maison Familiale Rurale de la Cerlangue, avec des Iris et un verger d'essences locales avec la mise en place d'une bâche anti racinaire. La cueillette serait réalisée par les enfants de l'école (par le biais d'une convention).
- Dans un second temps, d'ici 3/4 ans, l'ouverture d'un espace public avec un banc.

### ***Le Conseil Municipal, à l'unanimité***

#### ***Par délibération***

***Accepte*** la proposition de Caux-Estuaire pour l'aménagement du bassin du centre-bourg, qui consiste à planter un verger d'essences locales et des iris avec la mise en place d'une bâche anti racinaire.

## Remplacement de Mme FROGER et de M. TOXÉ

Actuellement, il a été nécessaire de remplacer Mme FROGER, secrétaire de mairie, et M. TOXÉ, factotum, tous deux en arrêt maladie jusque mi-janvier.

Mme DEHÉDIN qui remplace Mme FROGER depuis le 2 octobre 2014, donne satisfaction et Mme BOUTIGNY propose de renouveler son contrat.

M. MESSIÉ, habitant de Gommerville, qui remplace M.TOXÉ depuis le 1er décembre 2014, est une personne qui sait « tout » faire.

A l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de récompenser le personnel communal en poste à savoir 11 agents communaux titulaires et une bénévole de l'accueil périscolaire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Par délibération**

**Décide** d'octroyer à l'ensemble du personnel communal un « chèque-cadeau » d'un montant unitaire de 30 €.

Ces « chèques-cadeaux » seront commandés auprès du bureau de Poste de Saint-Romain-de-Colbosc pour un montant total de 360 € (12 x 30 €),

**Autorise** Mme le Maire à mandater la dépense relative à ces « chèques-cadeaux ».

Mme BOUTIGNY expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies

- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive\*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
  - Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
  - Expertise en hygiène et sécurité
  - Expertise en ergonomie
  - Expertise en ergonomie d'un poste de travail
  - ou toute autre mission.

\*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Par délibération**

**Décide** d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

**Autorise** Mme le Maire à signer à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

<b>Demande d'aide sociale</b>	<b>Délibération N° 2014 - 053</b>
-------------------------------	---------------------------------------

Mme BOUTIGNY demande de statuer sur une demande d'aide sociale émanant d'une famille de Gommerville.

Les services sociaux demandent la prise en charge d'une partie de la dette envers EDF pour un montant de 1 100 €, sachant qu'une demande d'aide au département a été faite à hauteur de 823 € et que concernant le solde, la famille s'est engagée à le payer en 18 mensualités de 72 € chacune.

**Considérant** la situation dans laquelle se trouve cette famille,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Décide** d'octroyer une aide sociale d'un montant de 1 100 € afin de rembourser une partie de la dette envers EDF. Cette somme sera versée directement aux services d'EDF.

**Autorise** Mme le Maire à mandater la dépense relative à cette aide.

En parallèle, le conseil municipal souhaite qu'une demande soit faite auprès de l'assistante sociale qui suit le dossier afin d'être régulièrement informé de l'avancement du dossier de cette famille afin que la situation ne se reproduise pas.

La même famille a demandé son inscription à l'épicerie solidaire de Saint-Romain-de-Colbosc/Caux-Estuaire, suite aux recommandations de la commission CCAS réunie le 6 novembre 2014.

### Distribution des colis de Noël

Les colis de Noël seront distribués à partir du mercredi 17 décembre 2014 aux personnes âgées de 70 ans minimum inscrites sur la liste électorale de la commune.

### Acquisition d'un four de remise en température et de maintien au chaud

Délibération  
N° 2014 - 054

Le four actuel de la cantine étant devenu trop petit au vu du nombre croissant d'élèves mangeant à la cantine, a fortiori quand il y a une entrée chaude et un plat chaud, il est nécessaire de trouver une solution complémentaire.

Mme LEROY a contacté l'entreprise GIFEC, qui a fourni le four actuel. Cette société propose un devis à 2645,92 € HT pour un four, sachant qu'il y a un grand problème de place, et un devis à hauteur de 2485,05 € HT pour un four mobile de maintien au chaud et de remise en température. Pour un équipement équivalent, l'entreprise HEUZÉ propose un devis à hauteur de 2 450 € HT.

**Considérant** que le four actuel de la cantine est devenu inadapté,

**Considérant** le manque d'espace suffisant dans la cuisine pour y installer un second four,

**Vu** les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Retient** le devis de la société HEUZÉ pour un montant de 2 450 € HT.

**Autorise** Mme le Maire à signer ce devis.

### Renouvellement des photocopieurs

Délibération  
N° 2014 - 055

Suite à la fin du contrat de maintenance de la société RICOH pour les photocopieurs actuels et suite au dernier conseil municipal, plusieurs sociétés ont été contactées pour obtenir une proposition commerciale concernant la mise en place d'un contrat de location de deux photocopieurs multifonctions, l'un en noir et blanc pour l'école et l'autre en couleur pour la Mairie.

**Considérant** que le système de location permet de ne pas avoir une trop lourde sortie de trésorerie,

**Vu** les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Retient** le devis de la société RICOH pour un coût de location mensuel de 100 € HT pour les deux appareils, pour un coût de maintenance calculé à la copie, à savoir 0,004€ HT/copie N&B à la mairie, 0,005€ HT/copie N&B à l'école et 0,04€ HT/copie couleur à la mairie, et ce, pour une durée de 5 ans.

**Autorise** Mme le Maire à signer ce devis.

<b>Devis concernant portes et fenêtres</b>	<b>Délibération N° 2014 - 056</b>
--	---------------------------------------

Des devis ont été demandés à deux entreprises locales concernant :

- la porte de la mairie qui est de plus en plus difficile à fermer et dont le petit ouvrant ne fonctionne plus,
- la porte de l'ancienne cantine qui donne vers l'extérieur car elle sort de ses gonds,
- une vitre de la salle polyvalente qui a été fêlée lors des TAP.

Le conseil municipal délibère en faveur du devis de M. LEROY proposant la réparation de la porte de la Mairie pour un montant de 154 € HT et la réparation de la porte de l'ancienne cantine pour un montant de 95 € HT.

**Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux,

**Vu** les différents devis proposés,

**Le Conseil Municipal, à la majorité,**

**Par délibération**

**Retient** le devis de M. LEROY proposant la réparation de la porte de la mairie pour un montant de 154 € HT et la réparation de la porte de l'ancienne cantine pour un montant de 95 € HT.

**Autorise** Mme le Maire à signer ce devis.

**Retient** le devis de M. LEROY proposant de remplacer la vitre fêlée de la salle polyvalente par une vitre fixe pour un montant de 851,94 € HT.

**Autorise** Mme le Maire à signer ce devis.

<b>Déneigement de la commune</b>	<b>Délibération N° 2014 - 057</b>
----------------------------------	---------------------------------------

Mme BOUTIGNY présente les devis de la société « Paysages de la Chouette » et de la société « SAILLY » concernant le déneigement de la commune,

**Le Conseil Municipal, à la majorité,**

**Par délibération**

**Retient** le devis de l'entreprise « SAILLY » pour effectuer le déneigement de la commune pour l'hiver 2014/2015 à un taux horaire compris entre 45 et 80 € HT selon le matériel utilisé.

**Autorise** Mme le Maire à signer ce devis.

Mme MAILLARD précise qu'il faudrait également vérifier le stock de sable dans les bacs à sable répartis dans les différents hameaux de la commune.

<b>Recensement de la population</b>	<b>Délibération N° 2014 - 058</b>
-------------------------------------	---------------------------------------

Madame le Maire rappelle que la commune doit organiser au titre de l'année 2015 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Par délibération**

**Décide** de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.

**Fixe** les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à

- 1,72 € par bulletin individuel rempli,
- 1,12 € par feuille de logement remplie.

<b>Divers</b>
---------------

**Illuminations.**

Les illuminations de Noël ont été installées le 8 décembre 2014 par l'entreprise Vigilec.

**Bulletin municipal**

Actuellement en cours de rédaction, les élus de la commission communication mettent tout en œuvre afin qu'il soit distribué le 15 janvier 2015 au plus tard.

**Noël du personnel**

Le Noël du personnel aura lieu vendredi 19 décembre 2014 à 19 h à La Taranne.

**Vœux de la municipalité**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 17 janvier 2015 à 17 h 00 à la salle polyvalente.

## Questions diverses

M. LENOBLE souligne la dangerosité du carrefour entre la D10 et la rue de la Chouette. Mme BOUTIGNY propose de questionner la direction des routes à ce sujet et de voir quelles solutions peuvent être envisagées.

M. HAUZAY relate que des trous se forment au niveau des accotements de la rue de la gare et que ces trous se remplissent de boue.

Mme LEBAS constate que des riverains des abords de l'école se garent sur le trottoir devant leur portail, ce qui gêne au niveau de l'école. Mme Nadine BOUTIGNY précise qu'un courrier de rappel a été envoyé le 25 novembre 2014 et qu'un autre courrier sera fait si rien ne change. Si cela n'est toujours pas efficace, il faudra envisager de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement.

La séance est levée à 21 h 45.

**ETAT DES PRESENCES**  
**De la séance du 9 Décembre 2014**

<b>Nom prénom</b>	<b>Présence</b>	<b>Signature</b> (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain	X	
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DUHAMEL Sylvain	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LENOBLE Arnaud	x	
LEROY Florence	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	